

Bordeaux, le 14 décembre 2006

Bonjour à toutes et à tous,

Le 16 janvier 2006, le ministre de la Culture et de la Communication installait rue de Valois, le Conseil supérieur des musiques actuelles (CSMA).

La création de cette nouvelle instance de consultation et de proposition avait été annoncée par ce dernier le 7 octobre 2005 lors du Forum national des musiques actuelles (ForuMA) à Nancy.

Traduction de la demande de pérennisation des travaux de la concertation nationale pour le développement des musiques actuelles (CNMA), formulée par l'ensemble des professionnels et des représentants des collectivités locales, je souhaite voir ce conseil comme une nouvelle preuve de reconnaissance par la puissance publique des musiques actuelles et non comme un énième épisode de la lente et incomplète intégration de ces esthétiques au sein des politiques culturelles.

Ce secteur, resté si longtemps à la marge de l'action de l'Etat et des collectivités locales, doit pouvoir trouver enfin dans les travaux de ce conseil et des concertations territoriales la légitimité artistique tant attendue par ses acteurs.

Concertation Nationale des Musiques Actuelles (CNMA), Forum national des Musiques Actuelles à Nancy, Conseil Supérieur des Musiques Actuelles (CSMA), texte « *Pour des politiques nationales et territoriales concertées en faveur des musiques actuelles* », Rapport du ministère de la culture sur « le soutien de l'État aux musiques dites actuelles » : 2005-2006 vont symboliser deux années charnières dans la structuration des musiques actuelles.

Fortement engagé dans cette démarche, la région Aquitaine devient aujourd'hui le premier territoire à lancer cette concertation en partenariat étroit entre les acteurs, l'État et les collectivités locales.

La mise en œuvre de ces concertations sera à ce titre très instructive quant à l'appropriation et la compréhension, tant par les acteurs, les services déconcentrés de l'État, que des collectivités locales, de l'histoire des musiques actuelles et des enjeux majeurs pour ce secteur définis par le CSMA, car ces musiques ne sont pas seulement des pratiques artistiques, mais aussi des modes de vie et des regards sur le monde.

En invoquant la notion de ***co-construction***, les acteurs proposent aux décideurs publics de ***devenir des interlocuteurs de l'intérêt général en co-élaborant des politiques culturelles dans le champ des musiques actuelles.***

Ce modèle innovant a pour ambition de briser la coupure symbolique entre les « *arts cultivés* » solidement ancrés dans les politiques et cette culture « *institutionnellement invalide* » qu'ont longtemps été les musiques actuelles.

L'heure est donc, je l'espère à la reconnaissance de ces dynamiques culturelles en phase avec les « citoyens » et à la suppression de la hiérarchie des valeurs artistiques qui n'est plus en adéquation avec la réalité des pratiques culturelles des français.

Je souhaite aujourd'hui, par cette position d'acteur militant et d'observateur privilégié, témoigner de l'émergence d'une nouvelle conception des relations entre acteurs culturels, État et collectivités locales, dans une période de profonde mutation et d'extrême inquiétude quant à la capacité de la puissance publique à donner du sens, de la cohérence, et une vision de l'action culturelle.

En s'engageant dans cette démarche **d'élaboration d'un nouveau modèle de politiques culturelles**, les acteurs des musiques actuelles font le choix courageux de proposer des règles originales de débat démocratique et de s'accorder un droit de remise en cause de modèles anciens d'interventions publiques.

Revendiquer des droits de ré-imagination, d'expérimentation, de mise en évaluation, c'est aussi prendre le risque de se confronter à la résistance de ceux qui glissent vers un repli sur les formes artistiques les plus instituées.

Nous sommes tous conscients des difficultés qui vont se dresser lors de chaque mise en œuvre de concertation territoriale.

Nous devons alors être vigilants afin que cette démarche novatrice de « **co-construction** » existe en s'appuyant sur la « **diversité culturelle** » qui implique la reconnaissance et l'émergence de la « **Citoyenneté culturelle** » portée par un très grand nombre d'acteurs culturels et institutionnels.

Quoi de plus normal pour un élu que d'écouter un citoyen, de faire respecter ses pratiques culturelles, de lui permettre de participer aux débats des priorités de l'action culturelle, qu'il retrouve ainsi sa dimension de citoyen oeuvrant à la définition de l'intérêt général...

Et pourtant, nos pratiques des politiques culturelles nous avaient éloigné de cela, il est temps d'inverser le processus.

Nous allons ainsi dès le mois de janvier, dans le prolongement de cette journée fondatrice, lancer les premiers travaux de la concertation territoriale Aquitaine, en proposant la prise en compte de ces enjeux et en ouvrant le débat politique avec les citoyens/acteurs sur la construction de l'action publique culturelle et artistique pour ce secteur.

Cette aventure commence donc aujourd'hui en Aquitaine avec vous tous ...

Merci de votre participation et de votre engagement.

Frédéric Vilcocq

Conseiller Régional d'Aquitaine

Délégué aux Cultures Émergentes

Vice-président du Conseil Supérieur des Musiques Actuelles